



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Baccalaureat

Question écrite n° 3323

Texte de la question

M. Jean-Claude Lamant attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les différences de choix existant au niveau des options, suivant les sections de baccalaureat. Ainsi, les élèves des sections technologiques (series F et G) n'ont pas accès aux épreuves facultatives d'activités sportives spécialisées alors qu'ils peuvent exceller dans cette discipline tout autant que les élèves des séries littéraires et scientifiques. En conséquence, il lui demande de prendre les mesures nécessaires pour offrir les mêmes chances à tous les jeunes face aux choix des options.

Texte de la réponse

Il est exact que l'option « activités sportives spéciales » (instituée par la note de service du 1er septembre 1983 et progressivement remplacée, à la suite de la note de service du 30 mars 1992, par le système des ateliers de pratiques en éducation physique) n'était pas ouverte aux élèves des baccalauréats technologiques. Il était alors apparu qu'étant donné l'étendue de leur programme en matière technologique, le choix des options au baccalaureat ne pouvait inclure une épreuve d'activités sportives spécialisées pour les élèves de ces sections. Cette formule restrictive aura totalement disparu à la rentrée 1994-1995 ; les ateliers de pratique en éducation physique et sportive qui comportent également une évaluation sont d'ores et déjà ouverts à tous les élèves des classes de seconde et de première. Dès la prochaine rentrée, tous les candidats bénéficieront d'une même possibilité d'option en éducation physique et sportive au baccalaureat.

Données clés

Auteur : [M. Lamant Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3323

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1882

Réponse publiée le : 1er novembre 1993, page 3819